

Tu ne mentiras point

Au moment de rédiger ces lignes, deux citations bibliques me viennent à l'esprit. La première est tirée du Livre des Psaumes (116,11): «Désemparé, je disais: 'Tous les hommes sont des menteurs.'» L'autre provient de l'Épître à Tite (1,12). Il écrit alors sur les Crétois: «L'un d'entre eux, leur propre prophète, a dit: 'Crétois, perpétuels menteurs, bêtes méchantes, panses fainéantes.'»



 Daniel Inäbnit
chancelier de l'Eglise

«Pourquoi ces réflexions sur le mensonge dans cet éditorial? Certainement pas pour résoudre le problème.»

Cette phrase est attribuée au philosophe grec Epiménide, qui aurait rédigé ces mots dans son poème «Cretica», quelques centaines d'années avant le début de l'ère chrétienne. Il en a résulté ce que l'on désigne par «Paradoxe du menteur». En affirmant «tous les crétois sont menteurs», sa qualité même de crétois démonte le caractère absolu de son affirmation: Si, comme crétois lui-même ment, alors ce qu'il affirme est sans valeur. A l'inverse, supposer qu'il ment en permanence est tout aussi irrecevable. Nous sommes donc face à une contradiction...

Pourquoi ces réflexions sur le mensonge dans cet éditorial? Certainement pas pour résoudre le problème décrit plus haut. Ce qui m'y incite, ce sont les affirmations d'un homme politique d'outre-Atlantique et de son cercle de conseillers. Ces derniers temps, ces milieux ont diffusé des affirmations manifestement fausses et dont le caractère erroné peut être facilement démontré. Dans ce contexte, on peut se poser la question de l'utilité du mensonge et du détournement de la vérité. Les paroles d'une chanson de Fifi Brindacier suggèrent une réponse: «J'arrange les choses à ma guise, c'est plus gai comme ça...»: Certains font comme Fifi et s'inventent un monde qui leur plaît.

Dans la vie réelle aussi, nous sommes toujours tentés de nous réfugier dans l'imaginaire et répondre ainsi à quelques-unes de nos envies. La vie n'en est que plus agréable. Ces (petits) mensonges nous permettent de survivre dans un monde inhospitalier. Jusqu'à un certain point, ils me semblent acceptables. Ils présentent «l'avantage» de ne pas nous obliger à mentir aux autres et de ne pas aller au-delà du mensonge que l'on se fait

à soi-même. En revanche, lorsque des décideuses et des décideurs dans notre société mentent dans des domaines qui ne les touchent pas eux-mêmes, cela me semble grave. Ça l'est d'autant plus en politique, lorsque le mensonge est délibérément utilisé dans un but précis. Les faits ne sont plus utilisés pour fonder des vérités mais comme munition dans la lutte contre celles et ceux qui pensent autrement. Il ne s'agit rien d'autre que de faire passer ses propres intérêts avant ceux de la société. Le mensonge devient une arme pour déstabiliser le système et toute communication raisonnable n'a plus cours. Le mensonge sert aussi à attiser la perte de confiance envers les institutions et la perte de repères de la population qui en résulte est utilisée à des fins de destruction de l'Etat et de ses structures.

Quelle conclusion en tirer? Nous avons tous un intérêt à pouvoir croire les affirmations de notre interlocuteur sans devoir les vérifier l'une après l'autre. Par conséquent, nous devrions toutes et tous être particulièrement attentifs au huitième commandement «tu ne mentiras point» et exiger qu'il soit observé, notamment par les actrices et acteurs du monde politique. Le doigt pointé de Jean Baptiste vers le Christ crucifié, tel qu'il est représenté sur le retable d'Issenheim, est un peu le fond d'écran de notre Eglise réformée symbolique de sa mission: rappeler la crédibilité de Dieu et en témoigner. Une mission qui nous mobilise, jour après jour. ■

Service juridique

 **Christian Tappenbeck**
responsable du service juridique

La refonte des relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne s'est pleinement déployée dans toute sa dimension juridique durant l'année sous revue. Le service juridique a participé à l'ensemble des projets partiels cantonaux et formulé – avec le soutien d'experts externes comme le juriste Ueli Friederich ou encore de Willy Oppliger et Stephan Hagenow, collaborateurs des services généraux – des propositions concrètes de normes juridiques. Le service a présenté dans un ample rapport soumis au Synode les idées directrices qui sous-tendent le projet de loi. Il a également établi un rapport et des lignes directrices sur le projet de nouvelle constitution de la FEPS lequel repose pour une bonne part sur des propositions de formulation des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.


Durant l'année sous revue, le service juridique a traité deux amples dossiers de recours. Dans un cas, des parents se sont élevés contre la décision du conseil de paroisse de repousser la confirmation de leur enfant. Dans l'autre, la recourante a interpellé le Conseil synodal contre le refus de la Commission diaconale jurassienne de l'admettre à la formation diaconale. Dans le cadre d'une procédure de surveillance, le retrait de l'habilitation à exercer le service de la prédication a dû être prononcé. Une autre procédure formelle a été déclenchée par le biais d'une demande d'une consultation de dossiers.

Face aux très nombreuses demandes reçues de paroisses, de collaboratrices et collaborateurs ou des autorités locales de l'Eglise, le service juridique a élaboré et mis en ligne des QFP «Questions fréquemment posées». Cette synthèse de questions et de réponses peut être consultée sur

le site Internet des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (Rubrique «Droit»). Les QFP seront mises à jour et complétées chaque année.

Enfin, durant l'année 2016, le service juridique a coordonné différentes prises de position sur des consultations portant sur des objets cantonaux. Le Conseil synodal s'est ainsi exprimé sur la loi sur l'exécution des peines et mesures, la loi sur la police, la loi sur l'aide sociale, la loi sur Clavaleyres, la loi portant introduction des lois fédérales sur l'asile et sur les étrangers. Par ailleurs, le service a établi d'amples prises de position sur la révision totale de la «Convention des services de diaconie» ainsi que sur la révision des statuts de l'association de la liturgie et du psautier alémanique. ■

Service de la communication et de traduction

 **Hans Martin Schaer**
responsable du service de la communication
Bertrand Baumann
responsable du service de traduction

Assurer la cohérence de la communication est un défi permanent. A une époque où tout doit aller très vite, la distance nécessaire à la vue d'ensemble fait défaut. Cela vaut spécialement lorsque la compétence spécifique, le savoir-faire en matière de communication et les responsabilités ne sont pas centralisés en un seul lieu. Il en résulte des préférences données à des intérêts sectoriels. La présence de Refbejuso sur le web est l'illustration parfaite de ce qui précède. Si on peut relever son ampleur, elle ne contribue guère à donner à l'internaute la vue d'ensemble et elle n'est plus vraiment adaptée à son temps. Les critiques de plus en plus fréquentes ne peuvent plus être ignorées.

Pour tous les contenus qui n'émanent pas du Conseil synodal, la responsabilité incombe aux secteurs. Ces derniers créent de nouveaux sites et en actualisent le contenu. Cette diversité est antagoniste à la cohésion. Pour certains sujets ou public-cibles spécifiques, les secteurs créent des sites spécialisés, par exemple:

- kirchliche-bibliotheken.ch (médiathèques alémaniques)
 - refmodula.ch
 - cate.ch
 - refbejungso.ch
 - connexion3D.ch
 - berner-eheberatung.ch (conseils pour couples)
 - spezialseelsorgebern.ch (aumôneries spécialisées Berne)
 - visitedeglise.ch
- Ou encore, d'autres pages plus proches du site de base comme:
- admissioneglise.refbejuso.ch
 - eglise21.refbejuso.ch
 - gottesdienst.refbejuso.ch (portail alémanique sur les cultes)

— Suite à la page 18 —

Chancellerie de l'Eglise

Chancelier

Daniel Inäbnit
Christian R. Tappenbeck (suppléant)

Service de la chancellerie

Ursula Furter
Käthy Buntschu, Barbara Trachsel

Service de la communication

Hans Martin Schaer (responsable)
Bertrand Baumann (responsable communication francophone)
Adrian Hauser (rédacteur ENSEMBLE)
Nicolas Meyer (rédacteur ENSEMBLE)
Doria Bigler, Karin Freiburghaus,
Silvia Fueter, Heidi Hänni

Service juridique

Christian R. Tappenbeck (responsable),
Roger Juillerat, Anja Schöpfer (à partir du
1^{er} septembre 2016), Ursula Sutter-Schärer
Nicole Schrepfer

Service de traduction

Bertrand Baumann (responsable)
Doria Bigler (coordination)

Tant le graphisme que l'actualisation répondent à des logiques spécifiques. Selon le concept de communication actuellement en vigueur, le service de la communication a une fonction de soutien et de conseil et n'a pas de compétence de décision. Tant à un niveau structurel qu'au niveau de sa dotation en personnel, il ne dispose pas des forces nécessaires pour contribuer à faire émerger le souci de l'ensemble.

Refbejuso est à la veille de changements majeurs. Il serait souhaitable que dans le sillage de la mise en œuvre de la Vision Eglise 21 et de la nouvelle loi sur les Eglises nationales, la présence sur le web de même que les compétences et responsabilités soient réexaminées et adaptées aux besoins futurs. Dans la conception actuelle de son rôle à la fois de soutien

et de conseil et avec les effectifs qui sont les siens actuellement, cet objectif ne peut aucunement être atteint.

L'évolution d'ENSEMBLE, un sujet de satisfaction

On ne peut que se réjouir de l'épanouissement du magazine de l'Eglise ENSEMBLE. Si le projet a généré beaucoup de scepticisme au sein du Synode et si, à ses débuts, il a suscité incompréhension voire une certaine rébellion dans de nombreuses paroisses «trop de papier et gaspillage d'argent», la publication rallie désormais les suffrages de son lectorat grâce à son contenu intéressant et à sa mise en pages soignée. Le nombre des adresses destinataires est en légère augmentation. Lors de sa session d'été 2017, le Synode dressera un bilan et statuera sur l'avenir du magazine.

Les limites de capacité du service de traduction ont été atteintes

La réalisation concomitante de différents grands projets comme la loi sur les Eglises nationales et sa mise en œuvre, Vision Eglise 21 ou encore le Jubilé de la Réforme ont suscité des mandats de traduction tout aussi complexes que volumineux. Ils sont venus s'ajouter aux dossiers, publications et contenus web habituels. Des épisodes d'assèchement temporaire des ressources externes disponibles, un recours accru à ces mêmes externes (avec les coûts que cela engendre et tout l'investissement nécessaire pour assurer l'assurance qualité qui en découle) en sont les conséquences. Les réflexions visant à augmenter les capacités en matière de traduction ont été depuis longtemps engagées. ■

Parallèlement aux activités habituelles, une perspective enrichissante: le processus d'élaboration de la Vision Eglise 21.

